

Image not found or type unknown



Garde a vue de mineur de 15ans

Par **malait**, le **08/04/2008** à **19:57**

Bonsoir,rnrnmon fils age de 15 ans, avec son copain age de 14ans, ont fait l'objet d'une garde a vue suite a une suspicion de vol de scooter; rnje souhaiterais savoir si il est normal que la police mette au courant leur collège de cette incident. rnEn sachant que l'interpelation a eu lieu en dehors des heures de cours(et a l'exterieur) et l'audition pendant leur horaire de cours. rn(interpellation à19h30 audition à 10h00 le lendemain).rnrnil n'y a pas eu de poursuite vu qu'ils sont innocents.rnrnrnmerci pour votre réponse.